

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à 19h00, le conseil s'est réuni sous la présidence de Stephen GAUTIER, maire. Réunion tenue en séance publique à la mairie.

Présents : Martine BUGNOT, Manuel CARNEIRO, Marc de CLAVIERE, Stephen GAUTIER, Jérôme LACOUR, Elise MERCIER, Daniel MOREL, Madeleine ORIOL, Eliane RAVISTRE, Carine RIGOLLET, Gérard TUFEL, Michel VUGNON

Ayant donné pouvoir : Jilian MILLET à Stephen GAUTIER, Ophélie MOREL à Jérôme LACOUR, Diane SUIPHON à Eliane RAVISTRE

Secrétaire de séance : Jérôme LACOUR

Date de convocation : 07/12/2023

1. APPROBATION COMPTE RENDU DE REUNION

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 06/11/2023.

2. FINANCES

Délibération n° 2023-12-058 : budget Commerce – DM1

Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de procéder à un virement des crédits inscrits au budget Commerce, afin de permettre la comptabilisation du remboursement à la SARL SEIGNER du dépôt de garantie du local épicerie, soit un montant de : **1 050,00 €**.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'apporter au budget Commerce la décision modificative ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					
Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts av. DM1	DM1	Crédits ouverts ap.DM5
16	165	Dépôt de garantie	0,00 €	+1 050,00 €	1 050,00 €
21	2138	Autres constructions	10 307,00 €	-1 050,00 €	9 257,00 €

Délibération n° 2023-12-059 : budget Assainissement – DM1

Le Maire expose qu'il convient de procéder à un virement des crédits inscrits au budget assainissement, afin de permettre la comptabilisation des dotations aux amortissements pour 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'apporter au budget principal la décision modificative ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES					
Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts av. DM1	DM1	Crédits ouverts ap.DM1
023	023	Vir. à section invest.	75 000,00 €	+4 426,00 €	79 426,00 €
042	6811	Dotations aux amo	9 500,00 €	+3 142,00 €	12 642,00 €
				7 568,00 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES					
Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts av. DM1	DM1	Crédits ouverts ap.DM1
040	777	Quote-part subv. invest	5 637,00 €	+7 568,00 €	13 205,00 €
				7 568,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					
Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts av. DM1	DM1	Crédits ouverts ap.DM1
040	1391	Amo subventions équip.	5 637,00 €	+7 568,00 €	13 205,00 €
				7 568,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES					
Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts av. DM1	DM1	Crédits ouverts ap.DM1
040	28156	Amortissement travaux	7 600,00 €	+2 636,00 €	10 236,00 €
040	28158	Amortissement équip.	0,00 €	+506,00 €	506,00 €
021	021	Vir. de section fonction.	75 000,00 €	+4 426,00 €	79 426,00 €
				7 568,00 €	

Tarifs communaux

Salle polyvalente : compte tenu des travaux d'amélioration énergétique programmés courant 2024, le Conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs de location de la salle polyvalente.

Cimetière : les tarifs des concessions au cimetière resteront inchangés pour 2024.

3. PERSONNEL COMMUNAL

Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

M. le Maire expose que le ministre de la Fonction Publique a annoncé le 12/06/2023 la mise en œuvre d'une prime exceptionnelle pour soutenir le pouvoir d'achat des agents des trois fonctions publiques dont la rémunération mensuelle brute n'excède pas 3 250 €. Il précise que le versement de la prime n'est pas obligatoire dans la Fonction Publique Territoriale et qu'il n'y a pas de compensation financière de la part de l'Etat. Le Conseil municipal décide néanmoins d'instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au bénéfice des agents territoriaux selon les modalités du décret n°2023-1006 du 31/10/2023. Le mode de calcul sera soumis au Comité Social du Centre de Gestion de l'Ain pour avis.

4. INFRASTRUCTURES

BATIMENTS

Salle polyvalente : Daniel MOREL liste les dégradations constatées après le repas dansant du 09/12/2023 organisé par l'Amicale des Conscrits. Le point des réparations à réaliser a été fait avec l'agent technique. Stephen GAUTIER

informe l'assemblée qu'un riverain de la salle des fêtes s'est plaint du bruit lors de cette même manifestation. Il fait circuler le courriel.

Lors de la prochaine réunion avec le service technique, un point sera fait du matériel de nettoyage mis à la disposition des personnes qui louent la salle (éponges, balais). Carine RIGOLLET rappelle par ailleurs que des bacs de tri seraient très utiles derrière le bar pour permettre le pré-tri pendant les manifestations.

Ecole maternelle : Daniel MOREL informe qu'il n'y a plus de problème lié au fonctionnement du circuit de chauffage depuis l'intervention de ST PLOMBERIE.

Ecole primaire :

- Chauffage : la commune a sollicité un devis pour le remplacement d'un radiateur défectueux dans la classe de CE. Le devis s'élève à 540,00 €.
- Toiture : il a été à nouveau inspecté par Michel VUGNON qui confirme que de nombreux tirefonds sont abîmés, voire absents, ce qui entraîne des infiltrations. CHARRION sera à recontacter à ce sujet.
- Eclairage intérieur LED : les enseignants et les élèves sont très satisfaits des luminaires LED, installés dernièrement dans les classes.

Bâtiment commerce : la chaudière du logement est en panne. Le devis demandé par la commune auprès de MICHAUD s'élève à 262 €. L'intervention programmée le 08/12/2023 n'a pas pu se réaliser car les locataires étaient indisponibles. Elle aura lieu dans le courant du mois de décembre.

Mairie : le maire propose de remplacer l'alarme actuelle et de mettre sous alarme l'ensemble du bâtiment de la mairie pour un montant de 558,00 € TTC. Le Conseil municipal donne son accord. L'ancienne alarme sera transférée au local technique/pompiers.

Jardin de la mairie : les travaux d'aménagement débuteront dès que le terrain sera suffisamment sec.

Contrat d'entretien chauffage : Daniel MOREL rappelle que la commune confie depuis plusieurs années l'entretien des chaudières à l'entreprise MICHAUD qui intervient deux fois par an dans le cadre d'un contrat d'entretien. Il avait été question de lancer une nouvelle consultation début 2023. Compte tenu de la qualité du service rendu au cours des douze derniers mois, Daniel MOREL propose de conserver le contrat d'entretien avec MICHAUD.

VOIRIE

Parking de la salle polyvalente : la commission Infrastructures se réunira prochainement sur place pour solutionner l'évacuation des eaux pluviales.

ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2023-12-060 : revalorisation redevance assainissement collectif

Le Maire rappelle que schéma directeur d'assainissement, arrêté par délibération du 18/06/2019, préconise la mise en séparatif du réseau assainissement de la commune et la création d'un système de traitement par filtre à roseaux. Le Conseil municipal a décidé, le 03/07/2023 de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au cabinet BAC CONSEILS. Il précise que pour financer les travaux nécessaires à la mise en conformité du système de collecte et de traitement des eaux usées, il convient de revaloriser le montant de la redevance assainissement collectif.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, vu la délibération en date du 11/09/2020 fixant les tarifs de la redevance à partir du 15/09/2020, fixe à compter du 01/01/2024 les tarifs servant de base pour le calcul de la redevance assainissement :

- Prime fixe annuelle : 25,00 €
- Tarif par m3 d'eau consommée : 0,95 €

5. CADRE DE VIE

URBANISME

Evolution du PLU : Stephen GAUTIER informe l'assemblée que l'Etat confirme allouer une dotation d'un montant de 20 500 € pour la révision générale du PLU de Condeissiat.

Jean-Pierre GRANGE, maire de Baneins et vice-président de la Communauté de Communes de la Dombes sera à contacter pour obtenir son avis sur la ou les procédures à entreprendre.

AMENAGEMENT

Terrain en herbe salle polyvalente : Jérôme LACOUR rappelle le projet de la commission Cadre de Vie de rénover le terrain en herbe sur lequel se trouvent deux cages de football. La commission s'est renseigné auprès de l'APAVE et propose, au lieu de grillager le terrain, de poser une clôture à rondins, empêchant ainsi les véhicules de circuler sur la pelouse. Jérôme LACOUR présente le devis de l'entreprise ARNAUD BLAIN pour un montant de 3 150 € TTC. Pour la prochaine séance du Conseil municipal, la commission Cadre de Vie déterminera la technique appropriée pour l'édification de cette clôture.

Puits d'Argent : pour l'entrée en inventaire de ce petit monument à sécuriser et à rénover, reçu par don sur une parcelle de terrain agricole de 64 m², le Conseil municipal estime la valeur actuelle à 300,00 €.

COMMUNICATIONS

Fibre optique : les travaux se terminent. Un point technique sera fait début 2024 avec l'entreprise SOGETREL.

Antenne GSM : le pied de l'antenne est inondé en raison des fortes pluies. L'agriculteur n'accède que difficilement à sa parcelle. La commune attend actuellement confirmation de la date d'intervention de la part de la société EQUANS.

6. ENFANCE JEUNESSE

VIE SCOLAIRE

Accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH) : le Conseil municipal souhaite que le directeur de l'école entreprenne d'abord les démarches qui lui incombent pour trouver une solution par le biais de l'Education Nationale.

PPMS : la mise à jour des mallettes PPMS « plan particulier de mise en sûreté » a été réalisée par la commission Enfance-Jeunesse.

Sécurité des écoles : il est demandé de sécuriser le grand portail de la cour de l'école maternelle qui donne sur la Route de la Bresse.

Service commun CCD : Carine RIGOLLET rappelle que l'école de Condeissiat bénéficie toujours de la présence d'intervenants scolaires mis à disposition par la Communauté de Communes de la Dombes moyennant une participation annuelle de 5 418,00 €. Cette année, deux classes ont des cours de musique et deux classes des cours de sport. Le financement de ce service sera réactualisé dans les prochains mois.

PERISCOLAIRE

Restaurant scolaire : Carine RIGOLLET informe le Conseil municipal de deux demandes de parents (une proposition tarifaire et une demande de remboursement). Elle rappelle que la commune ne vend les repas, le prix du repas permet de couvrir le coût global du service de restauration.

En ce qui concerne la capacité d'accueil du restaurant scolaire, Carine RIGOLLET explique que depuis la crise sanitaire, les enfants mangent à quatre par table. La commission réunie sur place propose d'installer à nouveau six enfants par table, ce qui permettra de prévoir plus souvent un seul service.

Le repas de Noël de la cantine aura lieu le vendredi 22/12/2023. La commission étudie actuellement la location d'une étuve pour le réchauffage des plats livrés par RPC.

Association Cantine Scolaire : la dissolution de l'association est prévue dans les prochaines semaines. Un point sera à faire du solde à devoir à la commune pour la mise à disposition du personnel communal. L'association a financé le four de réchauffage des plats livrés par RPC. Elle doit valoriser maintenant le matériel qui sert encore actuellement pour la préparation des repas et confirmer à quel moment le matériel restant sera retiré. Le solde bancaire de l'association serait ensuite versé au bénéfice du Sou des Ecoles.

ANIMATIONS

Délibération n° 2023-12-061 : convention de co-organisation du festival Rêves de Cirque 2024

Le Maire présente à l'assemblée le projet de convention qui définit les conditions de partenariat entre le Centre Social La Passerelle et la commune pour l'organisation du festival Rêves de Cirque 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce en faveur des conditions de partenariat entre le Centre Social La Passerelle et la commune pour l'organisation du festival Rêves de Cirque 2024, approuve la convention et dit que la participation financière comprise entre 850 € et 1000 € sera inscrite au budget principal 2024 au compte 623.

La date retenue pour cette manifestation est le 18/06/2024.

Délibération n° 2023-12-062 : convention d'animation à destination des jeunes

Le Maire présente le projet de convention qui définit les conditions de partenariat entre le Centre Social La Passerelle et la commune pour l'organisation d'animations à destination des jeunes habitants de Condeissiat entre le 01/11/2023 et le 30/09/2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce en faveur des conditions de partenariat entre le Centre Social La Passerelle et la commune pour le partenariat d'animation du 01/11/2023 au 30/09/2024, approuve la convention et autorise le Maire à signer ladite convention. La participation financière de 1 000,00 € TTC sera inscrite au budget principal 2024 au compte 623.

Jeunes de 11 à 21 ans : Carine RIGOLLET informe le Conseil que la commission projette la mise en place d'un groupe WhatsApp pour faciliter les échanges avec les jeunes. Est également envisagée une association de mineurs avec statuts qui permettrait aux jeunes de réaliser des ventes pour financer leurs projets.

Soirée Illuminations : cette soirée du 08/12/2023 a été une belle manifestation réunissant tous les âges. Remerciements sont adressés à tous les bénévoles, dont les membres du Comité des Fêtes, qui se sont rendus disponibles pour la décoration, l'installation, la cuisine, pour l'ouverture exceptionnelle de la bibliothèque municipale et pour la buvette.

7. ECONOMIE SOCIAL

ECONOMIE

Délibération n° 2023-12-063 : cession de l'immeuble « commerce »

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 18/09/2023 il a validé le principe de la vente de l'immeuble « commerce » de gré à gré, qu'il a fixé le prix de vente à hauteur de 125 000 € hors frais de notaire et qu'il a autorisé M. le Maire à conduire la vente selon les conditions stipulées dans ladite délibération.

L'immeuble appartenant à la commune, situé sur la parcelle B80 au 29-35 route de la Bresse, comporte un local commercial et dépendances au rez-de-chaussée, local qui accueillait jusqu'au 30/09/2023 une épicerie multiservices, et un appartement au premier étage mis en location par un bail d'habitation conclu le 03/12/2021.

Il indique que quatre offres d'achat ont été reçues, dont trois provenant de personnes actuellement en recherche de commerçant. Une offre ferme, sans clause suspensive, pour un montant de 125 000 € hors frais de notaire, a

été présentée par une personne souhaitant réaliser personnellement un projet de commerce alimentaire, dont les détails ont été présentés à la commission Economie Social.

Marc de CLAVIERE, conseiller municipal, dont le fils s'est porté acquéreur dudit bien, a quitté la salle. Il ne prend part ni au débat, ni à la délibération.

Vu l'avis des Domaines qui estime la valeur du bien à 125 000 €,

Vu la proposition de Antoine de CLAVIERE : *acquisition de l'immeuble au prix de 125 000 €, hors frais de notaire, sans recours à prêt bancaire. Projet d'un atelier de transformation de gibier et de poisson de la Dombes et de commercialisation sur place et à distance de plats cuisinés. Par ailleurs, projet d'aménagement de la dépendance pour faire un gîte,*

Le Conseil, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré, approuve la cession de l'immeuble situé sur la parcelle B80 au 29-35 route de la Bresse à Antoine de CLAVIERE, fixe le prix de vente à hauteur de 125 000 € hors frais de notaire, qui seront à la charge de l'acquéreur, et autorise M. le Maire à signer le compromis de vente, l'acte authentique ainsi que tout document y afférent, étant précisé que l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Marché hebdomadaire : Eliane RAVISTRE rappelle qu'en application de la délibération prise par le Conseil municipal, le marché hebdomadaire est transféré à la cour de la mairie à partir du vendredi 15/12/2023. Diane SUIPHON et Martine BUGNOT accueilleront les quatre commerçants le 15/12/2023 pour organiser leur installation. Il est rappelé que les pieds d'étal devront être munis de planchettes pour protéger le revêtement neuf de la cour.

SOCIAL

Repas 3^{ème} âge : Eliane RAVISTRE donne le compte rendu du repas annuel : 38 présents au repas qui a eu lieu à Montracol, l'organisation du covoiturage s'est bien déroulée. La commission Action Sociale propose, pour le repas 2024, de distribuer les bons d'achat aux absents en main propre, afin d'entretenir le contact avec les personnes isolées.

Bibliothèque municipale : Eliane RAVISTRE informe le Conseil municipal du passage de témoin, le 01/12/2023, entre l'ancienne responsable de la bibliothèque Corinne PERRIER et les nouvelles co-responsables Catherine FIGUET et Marie-Pierre MOREL.

Parmi les évolutions en cours : modification des horaires d'ouverture de la bibliothèque (ouverture le mercredi matin à partir du 04/02/2024), création d'un portail d'accès internet par le biais du Conseil départemental de l'Ain (donc gratuit) pour communiquer les nouveautés de la bibliothèque à la population. Pour cela, un contrat de maintenance informatique sera nécessaire pour un montant de 50,00 € par an. L'équipe souhaite également l'amélioration de la signalétique d'accès à la bibliothèque.

8. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Compte rendu du Conseil communautaire du 16/11/2023

Stephen GAUTIER donne le compte rendu de la séance, dont le point majeur traitait du développement d'une plateforme numérique à destination des habitants du territoire de la Dombes.

Compte rendu du Conseil communautaire du 07/12/2023

Stephen GAUTIER informe l'assemblée que ce conseil communautaire était largement consacré à l'étude des dossiers pour l'attribution du fonds de concours transition écologique de la Communauté de Communes de la Dombes.

Natura 2000

Marc de CLAVIERE rappelle que 19 communes de la Communauté de Communes de la Dombes sont concernées par la zone Natura 2000. Pour notre commune la zone couvre plus de 60% du territoire. A ce titre, l'Etat verse une dotation pour la biodiversité du site Natura 2000. La Communauté de Communes de la Dombes propose la mise en place d'un programme pluriannuel d'actions. Les communes concernées ont déjà soumis quelques idées d'action : l'aménagement d'un espace communal pédagogique en faveur de la biodiversité, interventions d'animateurs nature à destination des scolaires, commande groupée de nichoirs à oiseaux ...

Le Conseil municipal se prononce en faveur d'un projet de mare à aménager à Condeissiat, ainsi que d'animations réalisées par des professionnels pour les scolaires.

Commissions thématiques

Développement économique : Daniel MOREL rapporte un fort absentéisme à cette commission consacrée notamment aux budgets 2024 des zones d'activités et à la taxe d'aménagement.

Délibération n° 2023-12-064 : désignation d'un référent déontologue

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1111-1-1, et les articles R.1111-1-A et suivants ;

Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment l'article 1^{er} dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2023 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Considérant la pertinence de mutualiser la désignation du déontologue avec la Communauté de Communes de la Dombes et les autres communes membres de la Communauté de Communes de la Dombes intéressées ;

Considérant l'éventualité de l'indisponibilité de l'un d'entre eux, il paraît opportun de procéder à la désignation de deux référents déontologues qui pourront travailler de concert pour les missions complexes ;

Considérant que Messieurs Yves VIOLLAND et Georges BAILLET, anciens directeurs généraux de services dans les collectivités disposent de l'expérience et des compétences techniques pour assurer cette mission ;

Considérant qu'ils n'exercent pas de mandat local auprès de la Commune de Condeissiat ni ne l'ont exercé depuis moins de trois ans, qu'ils ne sont pas en conflit d'intérêt avec la collectivité et qu'ils ne sont pas agent de la collectivité, respectant ainsi les conditions prévues à l'article R.1111-1-A précité ;

Considérant qu'il convient de régler les modalités de saisine et de rémunération des référents des déontologues ;

Le Conseil, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré, désigne pour la durée du mandat Yves VIOLLAND et Georges BAILLET en tant que référents déontologues pour les membres du Conseil Municipal de Condeissiat. Il précise que la saisine du déontologue devra se faire par voie écrite par mail et que Messieurs VIOLLAND et BAILLET s'entendront pour se répartir les dossiers. Il sera accusé réception de la saisine par les référents déontologues qui mentionneront la date de réception et rappelleront le cadre réglementaire de la réponse. Il fixe la rémunération des référents déontologues conformément aux textes en vigueur (80 € par dossier - valeur de la vacation au 1^{er} juin 2023 outre frais de transport et d'hébergement). Les dossiers complexes pourront être examinés conjointement par les deux référents déontologues et donneront lieu au paiement d'une vacation pour chacun des deux. Les moyens mis à disposition sont les suivants : PC, petites fournitures, copieur imprimante, bureau ou salle de réunion.

9. COMPTE RENDU DE REUNION

Comité départemental du FNACA du 08/12/2023 : Stephen GAUTIER a participé à cette assemblée générale départementale qui s'est déroulée à la salle polyvalente de Condeissiat. La commune a offert le vin d'honneur.

AG du Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'e-communication de l'Ain du 01/12/2023 : Gérard TUFEL donne le compte rendu succinct de cette assemblée qui traitait notamment de l'équipement de l'éclairage public en LED, de la prochaine réception des travaux pour la fibre optique, de l'abandon du réseau cuivre.

Syndicat Intercommunal des Eaux Veyle Reyssouze Vieux Jonc du 30/11/2023 : Daniel MOREL rapporte qu'il s'agissait notamment du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2024. L'entreprise SOGEDO s'est présentée lors de la séance. Cette dernière s'engage au redéploiement de la télérelève des consommations et à un rendement du réseau d'eau de l'ordre de 85% (74% actuellement).

10. QUESTIONS DIVERSES

Vœux du maire : un point est fait de l'organisation à prévoir pour cette cérémonie qui est programmée le 12/01/2024 à 19h30.

Ragondins : Marc de CLAVIERE informe que les piègeurs déclarés sur le territoire ne sont pas disponibles pour soutenir la commune dans la régulation de la population de ragondins.

La séance est levée à 22h30